



SESSION PASS'SPORT DE L'EAU CHARENTE.

Ce document à pour objectif de fixer les modalités d'organisation des sessions Pass'sport de l'eau sur le département. Il est impératif d'être le plus cohérent possible d'une session à l'autre en matière d'évaluation et de respecter le cahier des charges de l'ENF. Audelà de l'aspect technique, l'organisation matérielle et humaine doit mettre en valeur ce moment de validation des acquis pour les nageurs.

Rappel du cahier des charges de l'ENF:

L'organisation du Pass'sport de l'eau peut être confiée à la structure agréée E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation ENF2, sous la responsabilité et en la présence d'un représentant d'une entité territoriale déconcentrée ou géographique (départementale ou régionale) de la Fédération de tutelle, lui-même titulaire de l'Evaluateur ENF2.

Le rôle de l'Evaluateur:

- Il est responsable et garant du déroulement de la session.
- Il s'assure des bonnes conditions matérielles d'organisation de la session (*aucune adaptation n'est admise*).
- Il respecte les critères de validation : les situations proposées dans le DVD E.N.F sont la référence minimale, il ne peut y avoir d'interprétation dans l'évaluation, seule une appréciation par oui ou non au regard des critères de réussite est possible.
- Il atteste la réussite aux tests et signe les livrets pratiquants.
- Il renseigne et valide le bilan de la session.

Le rôle de la structure agréée E.N.F:

- Elle a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Elle est garante du respect des conditions de passage des tests.
- Elle vérifie que les Evaluateurs et les Assistants Evaluateurs sont titulaires des formations requises.
- Elle informe le responsable de l'établissement de l'organisation de passage de tests.
- Elle prévoit une structuration des secours adéquate. Il s'agit d'être en capacité de mettre en œuvre une prise en charge et une évacuation d'un éventuel blessé.
- Elle enregistre les résultats et réalise le bilan après chaque session.
- Elle réalise un bilan annuel et le transmet à sa Fédération.

Le Pass'sport de l'eau ne peut être mis en place par un seul évaluateur ENF2. La présence d'un délégué territorial (départemental ou régional) titulaire de la qualification Evaluateur ENF2 est obligatoire.













Inscriptions:

Les clubs doivent envoyer au comité départemental la liste des nageurs participants au plus tard le mercredi soir précédent la session. Les clubs devront préciser les épreuves pour lesquelles les nageurs se présentent. Les livrets pratiquant seront préparés à l'avance.

Secrétariat :

Lors des sessions un secrétariat sera mis en place. Il sera tenu par les bénévoles qui le désirent. Le délégué départemental coordonnant l'action du secrétariat

Epreuves:

Un échauffement de 30 minutes sera proposé aux nageurs. Dès la fin de l'échauffement et avant chaque épreuve, les nageurs seront regroupés à la chambre d'appel. Le passage des nageurs se fera par ordre alphabétique.

Les épreuves seront organisées en fonction du nombre d'évaluateurs avec la possibilité d'évaluer plusieurs nageurs simultanément. Pour chaque nageur, les évaluateurs devront confirmer la réussite ou l'échec au secrétariat. En cas d'échec, l'évaluateur devra préciser la faute au nageur.

Après leur passage les nageurs devront se tenir à l'écart de la chambre d'appel et du bassin en respectant le bon déroulement de la session.

Toutes les épreuves prévues devront être présentées à l'ensemble des participants avant qu'un second passage ne soit proposé aux nageurs ayant échoué à une épreuve.

Résultats:

Dès la fin de la session, les résultats doivent être annoncés avec remise des livrets pour les nageurs ayant validé le Pass'sport de l'eau. Les livrets des nageurs n'ayant pas validé le Pass'sport de l'eau sera conservé par le comité départemental.

Ressources humaines:

Chaque club participant devra fournir au minimum un évaluateur ENF2 ou assistant évaluateur ENF2. Le comité départemental désignera un délégué qui ne sera pas comptabilisé comme évaluateur. Une personne supplémentaire(*) devra être présente au secrétariat.

(*) éducateur, membre du CD 16, membre club, parent, officiel...

Organisation matérielle :

Le club recevant devra organiser le bassin en délimitant un secrétariat, une chambre d'appel, une zone nageurs et une zone parents.

Une sonorisation performante devra être mise à disposition.

Responsabilité:

Le délégué départemental est le garant du bon déroulement de chaque session. Un bilan de chaque session sera fait. Dans tous les cas le comité départemental reste le seul à valider les sessions, il assurera l'enregistrement des Pass'sport sur Extranat.







